



Rapport Annuel

R-co Etoile

29/12/2023

1. Informations générales.....	3
1.1 Acteurs.....	3
2. Caractéristiques principales de l'OPC.....	4
2.1 Objectif de gestion.....	4
2.2 Stratégie d'investissement.....	5
2.3 Profil de risque et de rendement.....	11
2.4 Catégories de parts.....	12
3. Compte-rendu d'activité.....	13
3.1 Performances du 04/10/2022 au 29/12/2023.....	13
3.2 Commentaire de gestion.....	13
4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue.....	15
4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice.....	15
4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice.....	15
4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.....	16
4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	16
4.4.1 Instruments financiers dérivés.....	17
4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC.....	17
4.5 Risque global.....	17
4.6 Informations sur les risques financiers.....	17
5. Informations réglementaires.....	18
5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients.....	18
5.2 Exercice des droits de vote.....	18
5.2.1 Politique de vote.....	18
5.2.2 Exercice des droits de vote.....	18
5.3 Politique de rémunération.....	19
5.4 Frais d'intermédiation.....	20
5.5 Données SFDR.....	21
6. Annexes.....	22

1. Informations générales

FCP de droit français.

1.1 Acteurs

Société de gestion

Rothschild & Co Asset Management

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014.

Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts

CACEIS Bank

89-91 rue Gabriel Péri

92120 Montrouge

(adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution)

Sous délégué de gestion comptable

Rothschild & Co Asset Management assurera seule la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à :

CACEIS Fund Administration

Etablissement de crédit agréé par le CECEI

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Centralisateur

CACEIS Bank

Commissaires aux comptes

Société Fiduciaire Paul Brunier Audit & Comptabilité (S.F.P.B A&C)

31, rue Henri Rochefort

75017 Paris

Signataire : Stéphane DANKOWSKI

2. Caractéristiques principales de l'OPC

2.1 Objectif de gestion

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence composite (50% MSCI Daily TR Net World en Euro (dividendes nets réinvestis) + 40% JPM GBI EMU (coupons nets réinvestis) + 10% ESTER), au moyen d'une gestion discrétionnaire, en investissant indirectement (via les OPC, dont les OPC cotés/ETF) sur les marchés mondiaux des produits d'actions et/ou de taux.

L'objectif de gestion indiqué est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement, de performance ou de volatilité du fonds.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence du FCP est l'indicateur composite suivant : 50% MSCI Daily TR Net World en Euro dividendes nets réinvestis (MSDEWIN)+ 40% JPM GBI EMU coupons nets réinvestis (JPMGEMLC) + 10% ESTER (OISESTR).

L'indice MSCI Daily TR Net World (MSDEWIN), converti en euro (administré par la société Morgan Stanley Capital International Inc.) est représentatif de la performance des marchés actions mondiaux. Il est calculé dividendes réinvestis, sur les cours de clôture. Cet indice est disponible sur le site www.msci.com

L'indice JPM GBI EMU (JPMGEMLC), administré par la société JP Morgan, est composé de titres de créances de différentes maturités, libellés en euro et émis par des Etats de la zone Euro. L'indice est calculé coupons réinvestis. Cet indice est disponible sur le site www.jpmorganindices.com.

L'indice ESTER (OISESTR) est un taux à court terme de l'euro développé par la Banque centrale européenne (BCE) basé sur les données collectées par l'Eurosystème à des fins statistiques sur le marché monétaire. Le taux €STR reflète les coûts des emprunts de gros en euros non garantis au jour le jour des banques de la zone euro et complète les taux de référence existants produits par le secteur privé, servant de taux de référence de soutien.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, les administrateurs des indices composant l'indicateur de référence ne sont pas inscrits sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. A noter que l'administrateur de l'Ester bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark en tant que banque centrale et, à ce titre, n'a pas à être inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Ce FCP a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence (50% MSCI Daily TR Net World en Euro dividendes nets

réinvestis + 40% JPM GBI EMU coupons nets réinvestis + 10% ESTER), sur la durée de placement recommandée. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Le FCP n'est pas un fonds indiciel.

2.2 Stratégie d'investissement

1. Description des stratégies utilisées :

Le FCP est investi, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion (tel que décrit ci-dessous), en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA de droit français ou étranger, ou en parts de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, dont les OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund). Le pourcentage minimum de détention de ces OPC sera de 90% de l'actif net.

La composition du portefeuille du FCP se déroulera en 2 étapes : (i) une période de constitution du portefeuille d'environ un mois à compter du lancement du FCP au cours de laquelle le portefeuille de l'OPCVM pourra être composé de parts et/ou d'actions d'OPCVM monétaires et (ii) une période de détention correspondant à l'allocation cible du FCP.

▪ **Allocation stratégique** : en vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP investit en fonction de l'évolution des marchés :

✓ entre 30% et 70% de l'actif net : en OPC dont OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund), spécialisés sur les marchés actions, de toutes tailles de capitalisations (dont 20% maximum en OPC spécialisés dans les micro et petites capitalisations) et de toutes zones géographiques (incluant les OPC spécialisés dans les pays hors OCDE, y compris émergents, dans la limite de 20% maximum) et de tous secteurs. Toutefois, l'allocation cible recherchée sur les marchés des actions sera de 50% de l'actif net du FCP, cette allocation cible ne constituant pas une contrainte et étant donnée à titre indicatif.

✓ entre 20% et 70% de l'actif net : en OPC dont (i) en OPC dont les OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund) spécialisés dans les produits de taux (incluant les OPC spécialisés en obligations convertibles à hauteur de 20% maximum et monétaires à hauteur de 50% maximum), de toutes zones géographiques (dont les OPC spécialisés dans les pays hors OCDE, y compris émergents, dans la limite de 20% maximum), de signature d'Etat, privée, et de toutes qualités de signatures, y compris les OPC spécialisés en obligations spéculatives dites « High Yield », et y compris en OPC sous-jacents spécialisés en obligations subordonnées dans la limite de 15% maximum, et (ii) en OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions et/ou aux produits à performance absolue (dont 30% maximum en OPC ayant recours à des stratégies de rendement absolu).

La gestion à rendement absolu est une définition générique qui regroupe les techniques de gestion non traditionnelles. Les stratégies de gestion à rendement absolu ont un objectif commun : la recherche d'une performance décorrélée (ou différenciée) de celle des principaux marchés (devises, obligations, actions ou indice de contrats à terme sur matières premières). Pour cela, elles visent, pour la plupart d'entre elles, à réaliser des arbitrages, tirer avantage d'inefficiences ou d'imperfections de marchés, en prenant, par exemple, simultanément des positions à la hausse sur certains actifs et à la baisse sur d'autres actifs, et ce sur la base d'analyses fondamentales, techniques ou statistiques.

Dans ce contexte le FCP peut investir jusqu'à 30% dans des OPC ayant recours aux stratégies à rendement absolu suivantes :

- Les stratégies « Long/Short » (« acheteur/vendeur ») ont pour caractéristique principale de gérer simultanément (a) des positions « Long » (« acheteur ») constituées de titres ayant un potentiel de hausse et (b) des positions « Short » (« vendeur ») constituées de titres ayant un potentiel de baisse, avec la possibilité de faire varier, selon les scénarios économiques, l'exposition nette au marché qui en résulte.

- Les stratégies « Arbitrage/Relative value » ont pour objectif d'exploiter des anomalies dans la formation des prix au sein de différentes catégories d'actifs. Ces stratégies portent sur des actions, des obligations, des obligations convertibles, d'autres instruments de taux, etc.
- Les stratégies « Global Macro » partent d'une analyse macro-économique des économies et des marchés pour formuler des thèmes d'investissement et investir de manière discrétionnaire sur tous les marchés. Les gérants « Global Macro » investissent sans aucune limitation de zone géographique ou de type d'actifs : actions, obligations, devises, produits dérivés, etc. Ils cherchent à anticiper les changements des marchés en fonction des variables macro-économiques majeures et surtout des variations de taux d'intérêts. Ils appliquent une gestion opportuniste, basée sur une identification et une évaluation propre au gérant. Ces mouvements peuvent résulter d'évolutions dans des économies mondiales, des aléas politiques ou de l'offre et la demande globales en ressources physiques et financières.
- Les stratégies « Systématiques » s'appuient sur des algorithmes et une exécution (trading) automatisée (via des modèles mathématiques) visant à exploiter différentes caractéristiques de marché (tendance, volatilité, retour à la moyenne, ...). Ces stratégies utilisent principalement les marchés de contrats « futures » sur les classes d'actifs actions, obligations, change et matières premières.
- Les stratégies « Situations Spéciales » / « Event-driven » consistent à tirer parti des opportunités créées par d'importants événements liés à la structure sociale d'une entreprise, telles que "spin-off" (désinvestissement), fusion, acquisition, faillite, réorganisation, rachat d'actions propres ou changement au sein de la direction. L'arbitrage entre différentes parties du capital de la société fait partie de cette stratégie

L'allocation entre ces différentes classes d'actifs varie, dans les limites ci-dessus, en fonction des anticipations du gestionnaire quant au niveau de risque et de rentabilité, et des opportunités de marché.

Le FCP pourra être exposé au marché actions, de façon indirecte via les OPC ou des ETF sous-jacents ainsi que via l'utilisation de dérivés et de titres intégrant des dérivés, jusqu'à 80% de son actif net.

Le FCP pourra être exposé aux pays hors OCDE (y compris les pays émergents), de façon indirecte via les OPC ou des ETF sous-jacents spécialisés sur les marchés hors OCDE, jusqu'à 40% de son actif net.

Le FCP pourra être exposé aux risques liés aux micro et petites capitalisations, de façon indirecte via les OPC ou des ETF sous-jacents spécialisés sur les micro et petites capitalisations, jusqu'à 20% de l'actif net. Les sociétés entrant dans le périmètre des micro et petites capitalisations sont celles dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euro.

Le FCP pourra être exposé aux obligations spéculatives dites à « Haut Rendement » (« High Yield ») de façon indirecte via les OPC ou des ETF sous-jacents spécialisés en obligations « High Yield » ainsi qu'aux titres non notés, jusqu'à 80% de son actif net.

Le FCP pourra être exposé aux obligations convertibles, jusqu'à 20 % de son actif net, de façon indirecte via les OPC dont des ETF cotés sous-jacents spécialisés en obligations convertibles.

Le FCP peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers (futures et options) afin de poursuivre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire). Pour ce faire, le gestionnaire interviendra sur les marchés des devises, des taux et/ou des actions, à titre de couverture et/ou d'exposition.

Existence éventuelle d'un risque de change sur tous types de devises pour le porteur investissant en euro (jusqu'à 100% de l'actif net du FCP).

- **Sélection des sous-jacents :**
 - **Critères de sélection des OPC sous-jacents :**

Le portefeuille du FCP est géré de manière flexible, active et discrétionnaire, en termes de styles, de zones géographiques et de produits. Le processus de gestion des portefeuilles est bâti autour de deux processus déterminés de façon collégiale :

- La définition de l'allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de styles, et s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale.
- La sélection des OPCVM, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des OPCVM de l'univers d'investissement :
 - La partie quantitative regroupe une série de filtres (encours minimum, historique de cours...) mettant en évidence les OPCVM présélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performances et de risques) visant à identifier une consistance des performances des OPCVM dans leur catégorie respective.
 - Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les OPCVM offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des OPCVM étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés. Les OPC ainsi retenus feront l'objet d'une due diligence complète s'appuyant sur les réponses à un questionnaire propriétaire et à des échanges comprenant notamment :
 - L'évaluation de l'intégration au sein des sociétés des sujets de gestion du capital humain, de qualité de la gouvernance, des engagements durables et RSE, ...
 - L'environnement opérationnel de l'OPC : processus d'investissement, robustesse de la stratégie (performance, volatilité, *maximum drawdown*, ...) en absolu et par rapport à ses pairs ou/et à son indice.

Critères extra-financiers :

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. A ce titre, le fonds investira à hauteur de 55% minimum dans des fonds sous-jacents eux-mêmes catégorisés article 8 ou 9 au sens du règlement SFDR. Pour plus de détails, veuillez vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent prospectus. Les risques en matière de durabilité sont également intégrés dans les décisions d'investissement via les politiques d'exclusions, la notation extra-financière du portefeuille, la politique d'engagement, les contrôles ESG mis en place et le respect de la politique charbon de Rothschild & Co.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

Sur la base des données estimées actuellement disponibles et qui ne sont pour l'instant pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes, le fonds pourrait atteindre un alignement Taxonomie de 5% maximum. Ce pourcentage ne représente en aucun cas un engagement et son atteinte n'est pas garantie.

La société de gestion prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, et précise comment ce produit les considère, de manière transparente et pragmatique, dans sa politique de déclaration d'incidences négatives.

Les investissements suivront la politique ESG, et la politique de déclaration d'incidences négatives, accessibles sur le site <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

2. Description des catégories d'actifs :

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif du FCP sont :

- **Actions** : néant
- **Titres de créance, Instruments du marché monétaire et obligations** : néant
- **La détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger** : investissement entre 90 et 100 % de l'actif net
Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, le FCP pourra détenir :
 - des parts ou actions d'OPCVM, dont les OPCVM cotés/ETF de droit français et/ou européen relevant de la directive européenne 2009/65/CE qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement ;
 - dans la limite de 30%, des parts ou actions d'autres OPC de droit français ou étranger de toutes classifications, dont les OPC cotés/ETF ou fonds d'investissement de droit étranger, et répondant aux quatre conditions énoncées par l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

N.B. : Le FCP pourra notamment employer son actif dans des OPCVM, FIA ou des fonds d'investissement gérés (directement ou par délégation) ou conseillés par le groupe Rothschild & Co, dans la limite de 30% maximum de l'actif net et hors OPC monétaires.

3. Utilisation des Instruments dérivés :

Le FCP peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers (futures et options) afin de poursuivre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire). Pour ce faire, le gestionnaire interviendra sur les marchés des devises, des taux et/ou des actions, à titre de couverture et/ou d'exposition du portefeuille (vente et/ou achat de contrat à terme).

Il est précisé que le FCP n'aura pas recours au Total Return Swaps (TRS).

L'exposition globale du portefeuille au marché action, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme ne dépassera pas 80%.

L'exposition globale du portefeuille au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 80%.

L'exposition globale du portefeuille au marché des devises, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 100%.

L'exposition globale du FCP y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 200% de l'actif net.

4. Titres intégrant des dérivés :

Néant, les OPC sous-jacents pouvant néanmoins quant à eux recourir à ce type de titres (obligations callable/puttable, obligations convertibles, obligations contingentes convertibles dites « CoCos »).

5. Dépôts :

L'OPCVM pourra avoir recours jusqu'à 10% de son actif net à des dépôts en Euro d'une durée de vie inférieure ou égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités de l'OPCVM.

6. Emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant

Profil de risque :

L'investisseur s'expose au travers du FCP principalement aux risques suivants, par l'investissement dans des titres et OPC sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

1. Risque de perte en capital : risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué, le FCP ne bénéficiant d'aucune garantie ni protection. Ce risque se matérialise par une baisse de la Valeur Liquidative. Dans un tel cas, un porteur n'est pas assuré de retrouver le capital initialement investi. L'objectif de gestion indiqué est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement, de performance ou de volatilité du fonds.
2. Risque lié à la gestion discrétionnaire : risque que l'objectif de gestion du FCP, donné à titre indicatif, ne soit pas atteint. Les choix d'investissement sont en effet à la discrétion du gérant. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas investi sur les marchés, les stratégies ou dans les OPC ou fonds d'investissement les plus performants. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.
3. Risque action : Risque d'une baisse de la valeur liquidative du portefeuille en raison de la détérioration du marché action, via les investissements en OPC de produits d'actions. En effet, le FCP peut connaître un risque lié :
 - aux expositions indirectes en actions,
 - aux expositions indirectes de grandes, moyennes et petites capitalisations (intégrant les micro capitalisations) ; les actions de micro/petites capitalisations étant limitées à 20% de l'actif net. A ce titre, **l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés des micro et petites capitalisations (Micro & Small Caps) sont destinés à accueillir des entreprises qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investissements, ce qui peut entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.**
4. Risque de taux (indirect) : risque lié aux investissements indirects dans des produits de taux et à leur sensibilité aux mouvements des courbes des taux. Ainsi, une hausse des taux d'intérêts entraînera une baisse de la Valeur Liquidative du FCP.
5. Risque de crédit (indirect) : il représente (i) le risque de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours d'un titre et donc pourra faire baisser la valeur liquidative

des OPC ou fonds d'investissement sous-jacents, ainsi que (ii) le risque de défaut d'un émetteur. Ainsi en cas d'exposition positive au risque de crédit, une hausse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du FCP.

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les titres de dette notés en catégorie spéculative dite « High Yield », éligibles à hauteur de 80% maximum de l'actif net, présentent un risque de crédit plus important, ce qui peut entraîner la baisse plus forte de la Valeur Liquidative du FCP.

6. Risque de change : risque lié aux fluctuations des taux de change, le porteur pourra être exposé à un risque de change, en raison du fait que certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du FCP. Ainsi, le FCP peut être globalement exposé au risque de change dans la limite de 100% de son actif net. De ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.
7. Risque lié aux investissements indirects sur les pays émergents : l'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels le FCP interviendra (marchés des pays hors OCDE y compris émergents) peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP. L'investissement en OPC spécialisés sur les pays hors OCDE, y compris émergents, est limité à 40% maximum de l'actif net. Cette limite ne concerne que l'investissement en OPC spécialisés sur ces pays ; l'exposition indirecte aux pays émergents n'est donc pas calculée par transparence et pourra excéder ce seuil.
8. Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) : La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG.
9. Risque de durabilité : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme
10. Risque lié aux obligations subordonnées (indirect) : Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers. Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. En contrepartie de cette prime de risque, le taux d'intérêt de ce type de dette est supérieur à celui des autres créances. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon, de conversion en actions, d'incertitude sur la date de remboursement. En cas de réalisation de l'un ou de plusieurs de ces événements, et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP.
11. Risque lié aux stratégies de gestion à rendement absolu : les stratégies de gestion à rendement absolu sont des techniques consistant à profiter d'écart de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces prises de position (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses par exemple), la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
12. Risques liés à l'utilisation d'instruments dérivés : Les investissements envisagés dans le cadre du recours aux instruments dérivés dans une situation de marché présentant une faible liquidité, pourraient entraîner en cas de nécessité de vente des actifs, des moins-values significatives.
13. Risque lié aux obligations convertibles (indirect) : Une obligation convertible est une obligation à laquelle est attachée un droit de conversion qui permet à son détenteur d'échanger l'obligation en

action de la société émettrice, selon un ratio de conversion fixé au préalable et pendant une durée déterminée. Il s'agit d'instruments présentant à la fois une composante action et une composante taux et/ou crédit. L'utilisation d'obligations convertibles pourra faire baisser la valeur liquidative du FCP en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Pour tous les types de risque indiqués ci-dessus, leur matérialisation se traduirait par une baisse possible de la valeur liquidative.

Garantie ou protection : Néant.

2.3 Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour..

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire combinant à la fois (i) une stratégie de rendement absolu (ii) une stratégie de gestion directionnelle sur les marchés actions, produits de taux et change.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

- Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
- Risque de liquidité : Actions : Risque découlant d'une absence ou d'un faible volume d'échange sur le marché. Produits de taux : Risque découlant d'un manque d'intervenants offrant des prix sur le marché des produits de taux et convertibles. Ces deux risques peuvent impacter négativement les actifs en portefeuille et réduire la capacité de l'OPC à honorer ses demandes de rachat.
- Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

2.4 Catégories de parts

Catégories de parts	Code Isin	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Décimalisation	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale ¹
C EUR	FR001400AR03	Capitalisation	EUR	Dix-millièmes de part	Tous souscripteurs, destiné plus particulièrement à la clientèle du Groupe AS Finance	Une part (VL d'origine : 100€)

¹ Les souscriptions ultérieures pourront se faire en montant et en quantité (pas de minimum).

3. Compte-rendu d'activité

3.1 Performances du 04/10/2022 au 29/12/2023

	Performance absolue	Performance relative à l'indice de référence
R-co Etoile C EUR	9,92 %	12,45 %

Note : Les performances de R-co Etoile sont calculées nettes de frais de gestion, dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.

3.2 Commentaire de gestion

Entre le 30/12/2022 et le 29/12/2023 R Co Etoile affiche une performance nette de 19,74%, surperformant son indice de référence de +0,48%.*

La poursuite de la hausse des taux n'a pas empêché les marchés actions de poursuivre leur progression sur la première partie de l'année 2023. Cette progression n'a été que momentanément ralentie par la crise bancaire qui touchait SVB aux Etats Unis et Crédit Suisse en Europe. L'impact de la hausse des taux met du temps à se diffuser à l'économie, et c'est bien la croissance économique américaine qui explique la performance des marchés. La bonne tenue des chiffres de l'emploi et les chiffres impressionnants de consommation aux US (qui s'expliquent en partie par la consommation de l'épargne accumulée lors du COVID) combinés aux effets bénéfiques de l'IRA ont conduit les économistes à réviser à la hausse le niveau de croissance qui était attendue quasiment nulle en début d'année. En Europe, la donne est un peu différente. Si le taux de chômage reste faible, la consommation et l'investissement marquent le pas. Le basculement des indicateurs avancés en territoire de contraction et la poursuite du resserrement des conditions de crédit ont fini par peser sur les marchés à partir du milieu de l'été. Par la suite, la décélération de l'inflation des deux côtés de l'atlantique a sonné la fin du resserrement monétaire le plus violent depuis 40 ans, mais surtout, ouvre la porte à de futures baisses de taux qui pourraient notamment débiter dès le printemps prochain aux USA, Mr Powell ayant déclaré que les taux directeurs étaient « probablement à leur sommet ou à proximité ». Ceci s'est traduit par un rally de fin d'année spectaculaire permettant aux indices de clôturer sur leurs points hauts de l'année.

Au final, sur l'année les marchés ont fortement rebondi. Le MSCI monde (dividendes réinvestis) affiche une hausse de 24.4% (en dollars) sur un an. On notera toutefois des comportements boursiers assez divergents entre les zones géographiques. Le MSCI Emergents (+10.1% en dollars) sous-performait en effet assez nettement, impacté par le marché chinois qui fait face à des difficultés sur son secteur immobilier, et qui n'a pas bénéficié de l'effet post COVID que l'on avait pu observer dans les économies occidentales. A l'inverse, le NASDAQ n'était pas pénalisé par la hausse des taux, et l'impact des perspectives liées à l'Intelligence Artificielle lui permettait d'afficher une hausse de 55.1% sur la période. La hausse plus modérée du S&P (26.3%) démontre que la progression du marché américain repose bien sur la performance de quelques valeurs (les magnificent 7). Autre zone en surperformance, le Japon où le TOPIX progressait de 28.3% (en yens). L'Eurostoxx sous-performait pour sa part en affichant une progression de 18.6%.

Mais l'élément marquant de l'exercice aura été encore une fois l'évolution des taux sur la période et surtout leur volatilité. En effet le taux 10 ans américain clôture au niveau de début d'année après avoir

touché un pic à 5% mi-octobre, alors que le bund clôturait, lui, en repli de 54 bp à 2.02%. Ceci reflète les fortes baisses anticipées par les investisseurs en lien avec la baisse de l'inflation. Ainsi, alors que les nouvelles projections (« dots ») des membres de la Fed anticipent désormais 3 à 4 réductions de taux l'année prochaine, les investisseurs en envisagent 6 pour un total de 160 bp. Sans surprise, la BCE a encore opté pour une pause en décembre grâce à un taux d'inflation ralentissant à 2,4% en novembre en variation annuelle, plus bas depuis août 2021, et des projections actualisées intégrant une inflation en recul par rapport aux précédentes prévisions. Mme Lagarde a en revanche douché tout espoir de baisses de taux en 2024 en indiquant d'une part que ce sujet n'avait pas été du tout discuté lors du dernier comité monétaire, et que d'autre part les risques de redémarrage de l'inflation à court terme n'avaient pas disparu. Malgré cette prudence affichée, les investisseurs restent convaincus que la BCE ne pourra pas rester passive face à la dégradation conjoncturelle, le PIB de la zone euro étant dorénavant attendu en hausse de seulement 0,8% en 2024 contre +1% prévu en septembre dernier, et misent par conséquent sur 5 baisses de taux de 25 bp l'année prochaine.

Ce mouvement de baisse des taux a favorisé le style croissance qui surperforme le style value en zone euro de 3.6% sur la période. Sur le plan sectoriel, les secteurs cycliques affichent les meilleures performances : distribution spécialisée, construction, technologie et banques figurent ainsi en tête de classement. A l'inverse les secteurs défensifs comme la santé et l'alimentation boissons ainsi que les matières premières (exposition Chine) ont souffert sur la période.

Malgré ce vent contraire sur le style value, entre le 30 décembre 2022 et le 29 décembre 2023, le fonds a réalisé une performance de 19,74%, et surperformé son indice de référence. Si l'effet d'allocation a été légèrement négatif en raison du biais croissance pris par le marché, la sélection de titres a été favorable notamment dans les secteurs cycliques (auto, énergie) et financiers. Afin de naviguer au mieux dans le cycle économique, et alors que l'impact de la hausse des taux tardait à se matérialiser dans les résultats des entreprises, nous avons réduit le pilier cyclique du fonds au printemps et renforcé le pilier défensif. Cela s'est traduit par l'allègement de titres cycliques (Technip Energies, TotalEnergies, Stellantis, Saint Gobain, Forvia) ainsi que de titres ayant profité de la hausse des taux (BNP Paribas, Société Générale). En parallèle nous avons renforcé le pilier défensif en renforçant Sanofi et dans une moindre mesure AXA. Sur le dernier trimestre, nous avons aussi renforcé notre position sur Engie dans le secteur des services publics qui avait largement souffert de la hausse des taux du fait de son endettement. Nous avons alors également augmenté notre exposition à Arcelor dont l'évolution des BPA avait été largement revue à la baisse, considérant que la dynamique macroéconomique de la Chine pourrait se reprendre prochainement, aidée par un potentiel plan de relance du gouvernement.

Le style value affiche encore un niveau de valorisation particulièrement attractif par rapport à l'historique et en relatif au style croissance dont la valorisation excessive ne reflète pas le niveau des taux. Par ailleurs, les attentes de croissance de bénéfice des secteurs value semblent raisonnable pour 2024 . Au final, nous conservons un positionnement « value » avec une surpondération sur les secteurs qui, en termes de valorisation, nous semblent déjà intégrer un ralentissement de l'économie, à savoir le secteur bancaire, le secteur de l'énergie, et celui des matières premières. Nous restons en revanche nettement sous-pondérés sur les secteurs de croissance, et notamment les biens de consommation, dont la valorisation reste décorrélée du niveau des taux d'intérêt et pour lequel le niveau d'attente de croissance des BPA sur 2024 nous paraît trop élevé. A noter également notre surpondération sur les secteur plus défensifs (Télécoms et utilities) qui devraient bénéficier de la baisse des taux d'intérêt qui s'amorce.

*Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du FIA.

4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

1er janvier 2023

- La borne inférieure de la fourchette de l'actif net investie en produits de taux indirectement a été abaissée passant de [30% ; 70%] à [20% ; 70%] ;
- L'intervention sur les instruments dérivés ne se fait plus uniquement à titre de couverture mais également à titre d'exposition du portefeuille ;
- L'exposition globale du FCP, y compris via l'utilisation des instruments financiers à terme, est passée de 110% à 200% maximum de l'actif net.

1er juillet 2023

- Changement de dénomination de la société Rothschild & Co Asset Management Europe en « Rothschild & Co Asset Management »

29 décembre 2023

- Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachats (dit « gate »).
- Mise à jour des modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables, à compter de la mise en application du Règlement ANC n° 2020-07 relatif au nouveau plan comptable des OPC.

4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

Table 1. Achats

Titres	En euros
AXA IM EURO 4DEC	5 294 260,93
AVIVA INV.MON.C 4D	5 232 552,98
AMUNDI ETF EURO	1 341 498,66
R-CO CVICT EQ VAL C	1 055 939,19

Table 2. Ventes

Titres	En euros
AVIVA INV.MON.C 4D	4 828 935,43
AXA IM EURO 4DEC	4 546 309,89
CPR CASH -P-	998 027,88

4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.

Néant.

4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés :

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- Prêts de titres : 0
- Emprunts de titres : 0
- Prises en pension : 0
- Mises en pensions : 0

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- Change à terme : 0
- Future : 0.1373
- Options : 0
- Swap : 0

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
Total	- 0

Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
Total	- 0

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	- N/A
- Autres revenus	- N/A
Total des revenus	- N/A
- Frais opérationnels directs	- N/A
- Frais opérationnels indirects	- N/A
- Autres frais	- N/A
Total des frais	- N/A

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

4.4.1 Instruments financiers dérivés

Néant.

4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4.5 Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement.

4.6 Informations sur les risques financiers

Néant

5. Informations réglementaires

5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.2 Exercice des droits de vote

5.2.1 *Politique de vote*

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre désormais les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligataires et des SICAV. Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

5.2.2 *Exercice des droits de vote*

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises).

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire du fonds exerce les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

5.3 Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération de R&Co AM est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, et le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions. Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel qui se tient début décembre, les enveloppes de rémunération variable et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants (1))
- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines (2),
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- Fonction risques et contrôles
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPCVM gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des preneurs de risques

(1) : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou UCITS, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.

(2) : Les responsabilités de la fonction Ressources humaines sont portées par les Associés Gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe.

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée sont appliquées à la Population Régulée. La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel. L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, sur demande auprès du service des Ressources Humaines.

Au titre de l'année 2023, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM sont les suivants :

R&Co Asset Management Exercice 2023	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	156	17,6	11,5	6,1
Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	38	7,4		
<i>dont Gérants et Analystes</i>	28	5,8		
<i>dont Autre Population Régulée</i>	10	1,6		

*Données en millions d'Euros, bruts non chargés
Effectifs en ETP*

5.4 Frais d'intermédiation

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2023, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Conditions de recours pour l'exercice 2023 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2023, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 39.82% du volume total des frais d'intermédiations

- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 60.18% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2023, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.5 Données SFDR

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent rapport.

6. Annexes

R-co Etoile

Fonds commun de placement

Société de gestion : Rothschild & Co Asset Management

Attestation du commissaire aux comptes
relative à la composition de l'actif au 29 décembre 2023

A la société de gestion,

En notre qualité de commissaire aux comptes du Fonds Commun de Placement R-co Etoile et en application des dispositions de l'article L.214-17 du Code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 29 décembre 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion du FCP.

Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'OPC acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

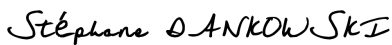
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'OPC acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Paris, le

Le commissaire aux comptes,

DocuSigned by:

6F15A12322D7402...

Société Fiduciaire Paul Brunier – Audit & Comptabilité
Représenté par Stéphane Dankowski

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

PORTEFEUILLE : 640121 R-CO ETOILE

VL VALIDEE

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P. R. U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	>-----> PLUS OU MOINS VAL	PRCT ACT NET
-------------	------------------------------	-------------------------------	------------	-------------------------------------	--------------	-----------------	--------	------------------------------	--	-------------------	------------------------------	-----------------

III - Titres d'OPCVM

OPCVM français à vocation générale

DEVISE VALEUR : EUR EURO

FR0010032326	ALL. EU. H. YIELD -RC-	1,042.	P EUR	318.1369	M 28/12/23	339.59	0	331,498.63	353,852.78	0.00	22,354.15	2.87
FR0000978371	AXA IM EURO 4DEC	17.	P EUR	45528.9729	M 28/12/23	45814.8012	0	773,992.54	778,851.62	0.00	4,859.08	6.32
FR0010838722	CPR FOCUS INFLAT. I	951.	P EUR	161.4311	M 28/12/23	161.28	5	153,520.94	153,377.28	0.00	-143.66	1.24
FR0010807123	R-CO CV CRED ICEUR	360.	P EUR	1352.4101	M 28/12/23	1433.55	5	486,867.63	516,078.00	0.00	29,210.37	4.19
FR0011885789	R-CO THEMATIC REALI2	3,828.	P EUR	121.0136	M 28/12/23	135.05	5	463,240.20	516,971.40	0.00	53,731.20	4.19
FR0013417532	R-CO VALOR BOND OPPI	470.	P EUR	1071.1357	M 28/12/23	1128.88	5	503,433.78	530,573.60	0.00	27,139.82	4.30

SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO

CUMUL (EUR) 2,712,553.72 2,849,704.68 0.00 137,150.96 23.12

OPCVM européens coordonnés et assimilables

DEVISE VALEUR : EUR EURO

LU1883337708	5919 I2EURC	84.	P EUR	2023.6564	M 29/12/23	2140.66	0	169,987.14	179,815.44	0.00	9,828.30	1.46
LU0235308482	ALKEN EU OPP RC	1,162.	P EUR	294.7769	M 28/12/23	317.85	0	342,530.78	369,341.70	0.00	26,810.92	3.00
LU1681047236	AMUNDI ETF EURO	5,262.	P EUR	104.8935	M 29/12/23	111.89	5	551,949.45	588,765.18	0.00	36,815.73	4.78
FR0000985558	AVIVA INV. MON. C 4D	180.	P EUR	2286.3696	M 29/12/23	2287.32	0	411,546.53	411,717.60	0.00	171.07	3.34
FR0011790492	BDL REMPART PART I	1,239.	P EUR	147.2291	M 28/12/23	156.43	5	182,416.83	193,816.77	0.00	11,399.94	1.57
LU1753045928	BNPP E MSCI Japan SR	10,916.	P EUR	22.0099	M 28/12/23	21.6785	Y	240,260.26	236,642.51	0.00	-3,617.75	1.92
LU2403885960	DNCA Inv Arch SI EUR	3,913.	P EUR	94.93	M 28/12/23	95.35	0	371,461.09	373,104.55	0.00	1,643.46	3.03
IE00B3Q19T94	EURO STOXX OPTIM ETF	4,401.	P EUR	75.6669	M 28/12/23	81.2036	Y	333,010.19	357,377.04	0.00	24,366.85	2.90
LU0332400745	JPM-EM M L C-CA=	3,586.	P EUR	124.2759	M 29/12/23	129.53	0	445,653.25	464,494.58	0.00	18,841.33	3.77
FR0010828913	LAZARD ALPHA EU SR I	1,351.	P EUR	585.6274	M 28/12/23	621.52	5	791,182.66	839,673.52	0.00	48,490.86	6.81
FR0013311446	LAZARD CAPI SC EUR	42.	P EUR	11767.2081	M 28/12/23	12605.52	5	494,222.74	529,431.84	0.00	35,209.10	4.30
FR0010187898	R-CO CVICT EQ VAL C	3,646.	P EUR	216.7316	M 28/12/23	229.91	5	790,203.45	838,251.86	0.00	48,048.41	6.80
LU0239950693	ROBECO QI GL DY D IH	3,215.	P EUR	136.3746	M 28/12/23	143.86	0	438,444.32	462,509.90	0.00	24,065.58	3.75

SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO

CUMUL (EUR) 5,562,868.69 5,844,942.49 0.00 282,073.80 47.42

DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US

LU0849851471	ABN MM A US EQ IC	1,788.	P USD	270.0581	M 28/12/23	296.923	0	442,600.65	480,450.97	0.00	37,850.32	3.90
LU0952587862	EDGEWOOD L SL-US SL	1,998.	P USD	349.9141	M 28/12/23	401.16	0	652,451.02	725,355.37	0.00	72,904.35	5.88
LU0345776172	IGS ASIAN I C.3DEC	7,457.	P USD	32.1506	M 29/12/23	33.05	0	219,671.99	223,035.16	0.00	3,363.17	1.81
LU1429558577	LM-US GR E-S/A\$	1,430.	P USD	261.66	M 29/12/23	274.94	0	340,622.49	355,804.71	0.00	15,182.22	2.89
LU1378878604	MSIF AS OPP ZC	4,959.	P USD	49.1756	M 29/12/23	46.81	0	224,083.48	210,073.11	0.00	-14,010.37	1.70
LU1079841513	OSS SHL BRC CP \$	406.	P USD	1155.4764	M 28/12/23	1290.315	Y	432,778.39	474,088.59	0.00	41,310.20	3.85

SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US

CUMUL (EUR) 2,312,208.02 2,468,807.91 0.00 156,599.89 20.03

Autres OPC cotés

DEVISE VALEUR : EUR EURO

IE00B3VTN290	ISHR EUR GOV 7-10Y	7,051.	P EUR	139.8889	M 29/12/23	148.8265	Y	986,356.67	1,049,375.65	0.00	63,018.98	8.51
--------------	--------------------	--------	-------	----------	------------	----------	---	------------	--------------	------	-----------	------

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

PORTEFEUILLE : 640121 R-CO ETOILE

VL VALIDEE

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P. R. U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	>-----> PLUS OU MOINS VAL	PRCT ACT NET
III - Titres d'OPCVM												
					CUMUL (EUR)			11,573,987.10	12,212,830.73	0.00	638,843.63	99.08
VI - ENGAGEMENTS SUR MARCHES A TERME												
<i>Engagements à terme fermes</i>												
Futures étrangers												
<i>SOUS-JACENT : CMEEC EUR/USD CME</i>												
FFXL000002NH	EC EURUSD 0324	5.	USD	1.0946	M 29/12/23	1.1075	4	0.00	7,296.38	0.00	7,296.38	0.06
<i>SOUS-JACENT : EUXRX EUREX EURO BUND</i>												
FBOL0000011J	EURO BUND 0324	3.	EUR	136.9251	M 29/12/23	137.22	4	0.00	884.56	0.00	884.56	0.01
<i>SOUS-JACENT : SPX S&P 500 INDEX</i>												
IES___H4	SP 500 MINI 0324	3.	USD	4697.5	M 29/12/23	4820.	4	0.00	16,628.96	0.00	16,628.96	0.13
Futures étrangers												
					CUMUL (EUR)			0.00	24,809.90	0.00	24,809.90	0.20
VIII - TRESORERIE												
<i>Dettes et créances</i>												
Règlements différés												
<i>DEVISE VALEUR : EUR EURO</i>												
SOUSEUR	Souscriptions/payer	2,150.58	EUR	1.	29/12/23	1.		2,150.58	2,150.58	0.00	0.00	0.02
Deposit												
<i>DEVISE VALEUR : EUR EURO</i>												
DGMCI EUR	Dépôt gar. CACEIS BK	7,948.5	EUR	1.	29/12/23	1.		7,948.50	7,948.50	0.00	0.00	0.06
<i>DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US</i>												
DGMCI USD	Dépôt gar. CACEIS BK	50,490.	USD	0.9345104	29/12/23	0.90497738		47,183.43	45,692.31	0.00	-1,491.12	0.37
Deposit												
					CUMUL (EUR)			55,131.93	53,640.81	0.00	-1,491.12	0.44
Appels de marge												
<i>DEVISE VALEUR : EUR EURO</i>												
MARCI EUR	Appel Marge CACEIS	-884.57	EUR	1.	29/12/23	1.		-884.57	-884.57	0.00	0.00	-0.01
<i>DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US</i>												
MARCI USD	Appel Marge CACEIS	-26,437.51	USD	0.90905914	29/12/23	0.90497738		-24,033.26	-23,925.35	0.00	107.91	-0.19

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

PORTEFEUILLE : 640121 R-CO ETOILE

VL VALIDEE

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

Devise du portefeuille : EUR (Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	>-----> PLUS OU MOINS VAL	PRCT ACT NET
Appels de marge												
						CUMUL (EUR)		-24,917.83	-24,809.92	0.00	107.91	-0.20
Frais de gestion												
DEVISE VALEUR : EUR EURO												
FGPREUR	Frais gest rétro in	879.93	EUR	1.	29/12/23	1.		879.93	879.93	0.00	0.00	0.01
FGPVFC1EUR	Frais de Gest. Fixe	-46,631.96	EUR	1.	29/12/23	1.		-46,631.96	-46,631.96	0.00	0.00	-0.38
SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO												
						CUMUL (EUR)		-45,752.03	-45,752.03	0.00	0.00	-0.37
Dettes et créances												
						CUMUL (EUR)		-13,387.35	-14,770.56	0.00	-1,383.21	-0.12
Disponibilités												
Avoirs en france												
DEVISE VALEUR : EUR EURO												
BQCI EUR	CACEIS Bank	45,864.5	EUR	1.	29/12/23	1.		45,864.50	45,864.50	0.00	0.00	0.37
DEVISE VALEUR : USD DOLLAR US												
BQCI USD	CACEIS Bank	63,402.94	USD	0.91699076	29/12/23	0.90497738		58,139.91	57,378.23	0.00	-761.68	0.47
Avoirs en france												
						CUMUL (EUR)		104,004.41	103,242.73	0.00	-761.68	0.84
VIII - TRESORERIE												
						CUMUL (EUR)		90,617.06	88,472.17	0.00	-2,144.89	0.72
PORTEFEUILLE : R-CO ETOILE (640121)												
						(EUR)		11,664,604.16	12,326,112.80	0.00	661,508.64	100.00

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

PORTEFEUILLE : 640121 R-CO ETOILE

VL VALIDEE

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

Portefeuille titres : 12,237,640.63

Frais de gestion du jour

Frais de Gest. Fixe : 557.23 EUR

Frais de gestion charge Entreprise

Frais maximum notice : 557.23 EUR

Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
C1 FR001400AR03 R-CO ETOILE C	EUR	12,326,112.80	112,142.1486	109.92	100.			112.12	109.92
Actif net total en EUR :		12,326,112.80							
Precedente VL en date du 28/12/23 :									
C1	R-CO ETOILE C	EUR	Prec. VL :	109.99	(EUR)	Variation :	-0.064%		

R-co Etoile

Fonds commun de placement

Société de gestion : Rothschild & Co Asset Management

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP R-co Etoile,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds commun de placement R-co Etoile relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, d'une durée exceptionnelle de 14 mois et 28 jours, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 4 octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du fonds commun de placement établi par la société de gestion.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations et de leur exploitation, le présent rapport a été établi en date de signature du rapport.

5. Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le

Le commissaire aux comptes,

DocuSigned by:

6F15A12322D7402...

Société Fiduciaire Paul Brunier – Audit & Comptabilité
Représenté par Stéphane Dankowski

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00
DÉPÔTS	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	12 237 640,63
Actions et valeurs assimilées	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances négociables	0,00
Autres titres de créances	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Organismes de placement collectif	12 212 830,73
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	12 212 830,73
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	24 809,90
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	24 809,90
Autres opérations	0,00
Autres instruments financiers	0,00
CRÉANCES	56 671,32
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	56 671,32
COMPTES FINANCIERS	103 242,73
Liquidités	103 242,73
TOTAL DE L'ACTIF	12 397 554,68

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
CAPITAUX PROPRES	
Capital	12 336 035,16
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	218 447,18
Résultat de l'exercice (a,b)	-228 369,54
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	12 326 112,80
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
INSTRUMENTS FINANCIERS	24 809,92
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instrument financiers à terme	24 809,92
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	24 809,92
Autres opérations	0,00
DETTES	46 631,96
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	46 631,96
COMPTES FINANCIERS	0,00
Concours bancaires courants	0,00
Emprunts	0,00
TOTAL DU PASSIF	12 397 554,68

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	
AUTRES OPÉRATIONS	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Contrats futures	
EURO BUND 0324	411 660,00
EC EURUSD 0324	626 414,03
SP 500 MINI 0324	654 298,64
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 252,87
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Autres produits financiers	0,00
TOTAL (1)	4 252,87
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur dettes financières	2 746,39
Autres charges financières	0,00
TOTAL (2)	2 746,39
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 506,48
Autres produits (3)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	105 886,65
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-104 380,17
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-123 989,37
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-228 369,54

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 29 décembre 2023 a une durée exceptionnelle de 14 mois et 28 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR001400AR03 - Part R-CO ETOILE C EUR : Taux de frais maximum de 1,65% TTC

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts R-CO ETOILE C EUR	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	12 233 552,95
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-610 511,27
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	96 932,29
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-103 545,95
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	149 958,95
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-13 264,77
Frais de transactions	-3 158,65
Différences de change	-24 786,07
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	680 555,59
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	680 555,59
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	24 809,90
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	24 809,90
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-104 380,17
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	12 326 112,80

(*) 29/12/2023 : Frais de constitutions : - 50 euro

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	654 298,64	5,31
Change	626 414,03	5,08
Taux	411 660,00	3,34
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	1 692 372,67	13,73

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 242,73	0,84
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	411 660,00	3,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	103 242,73	0,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	411 660,00	3,34

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	2 468 807,91	20,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	45 692,31	0,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	57 378,23	0,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	1 280 712,67	10,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	2 150,58
	Rétrocession de frais de gestion	879,93
	Dépôts de garantie en espèces	53 640,81
TOTAL DES CRÉANCES		56 671,32
DETTES		
	Frais de gestion fixe	46 631,96
TOTAL DES DETTES		46 631,96
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		10 039,36

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	118 096,9616	12 233 552,95
Parts rachetées durant l'exercice	-5 954,8130	-610 511,27
Solde net des souscriptions/rachats	112 142,1486	11 623 041,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	112 142,1486	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	107 550,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,64
Rétrocessions des frais de gestion	1 663,51

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 401 874,86
	FR0010807123	R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	516 078,00
	FR0010187898	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO C EUR	838 251,86
	FR0011885789	R-CO THEMATIC REAL ESTATE I2	516 971,40
	FR0013417532	R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES I EUR	530 573,60
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 401 874,86

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0,00
Résultat	-228 369,54
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00
Total	-228 369,54

	29/12/2023
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	-228 369,54
Total	-228 369,54

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	218 447,18
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
Total	218 447,18

	29/12/2023
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	218 447,18
Total	218 447,18

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2023
Actif net en EUR	12 326 112,80
Nombre de titres	112 142,1486
Valeur liquidative unitaire	109,92
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,94
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,03

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
ALLIANZ EURO HIGH YIELD RC	EUR	1 042	353 852,78	2,87
AVIVA INV.MON.PART C FCP 4 DEC	EUR	180	411 717,60	3,34
AXA IM EURO LIQUIDITY FCP 4DEC	EUR	17	778 851,62	6,32
BDL REMPART I	EUR	1 239	193 816,77	1,57
CPR FOCUS INFLATION FCP I	EUR	951	153 377,28	1,24
LAZARD ALPHA EURO SRI I	EUR	1 351	839 673,52	6,81
LAZARD CAPITAL FI SRI SC EUR	EUR	42	529 431,84	4,30
R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	EUR	360	516 078,00	4,19
R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO C EUR	EUR	3 646	838 251,86	6,80
R-CO THEMATIC REAL ESTATE I2	EUR	3 828	516 971,40	4,20
R-CO VALOR BOND OPPORTUNITIES I EUR	EUR	470	530 573,60	4,30
TOTAL FRANCE			5 662 596,27	45,94
IRLANDE				
EURO STOXX OPTIM BKS SCE ETF	EUR	4 401	357 377,04	2,90
iShares VII PLC iShares EURO Govt Bond 7-10yr ETF EUR Acc	EUR	7 051	1 049 375,65	8,51
TOTAL IRLANDE			1 406 752,69	11,41
LUXEMBOURG				
ABN AMRO MM ARIST US-I USD	USD	1 788	480 450,97	3,90
ALKEN FD EUROP.OPPOR.R C.	EUR	1 162	369 341,70	2,99
AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - EUR C	EUR	5 262	588 765,18	4,77
AMUNDI FUNDS OPTIMAL YIELD I2 EUR C	EUR	84	179 815,44	1,46
BNP Paribas Easy MSCI Japan SRI S-Series 5 Capped UCITS ETF	EUR	10 916	236 642,51	1,92
DNCA Invest Archer Mid Cap Europe SI EUR	EUR	3 913	373 104,55	3,02
EDGEWOOD L SL-US SL G-I USDZ	USD	1 998	725 355,37	5,89
IGS ASIAN EQ.CL.I USD C.3DEC	USD	7 457	223 035,16	1,81
JPM-EM M L C-CA=	EUR	3 586	464 494,58	3,77
LOOM US GRWTH EQ FD-S/A USD	USD	1 430	355 804,71	2,89
MORGAN STANLEY INVESTMENT FUNDS ASIA OPPORTUNITY Z	USD	4 959	210 073,11	1,71
Ossiam Shiller Barclays Cape® US Sector Value TR 1C (USD)	USD	406	474 088,59	3,85
ROBECO QI GLOBAL DYNAMIC DURATION IHEURC	EUR	3 215	462 509,90	3,75
TOTAL LUXEMBOURG			5 143 481,77	41,73
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			12 212 830,73	99,08
TOTAL Organismes de placement collectif			12 212 830,73	99,08
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 0324	USD	5	7 296,38	0,06
EURO BUND 0324	EUR	3	884,56	0,01
SP 500 MINI 0324	USD	3	16 628,96	0,13
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			24 809,90	0,20
TOTAL Engagements à terme fermes			24 809,90	0,20
TOTAL Instruments financier à terme			24 809,90	0,20
Appel de marge				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
APPEL MARGE CACEIS	USD	-26 437,51	-23 925,35	-0,19
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-884,57	-884,57	-0,01
TOTAL Appel de marge			-24 809,92	-0,20
Créances			56 671,32	0,46
Dettes			-46 631,96	-0,38
Comptes financiers			103 242,73	0,84
Actif net			12 326 112,80	100,00

Parts R-CO ETOILE C EUR	EUR	112 142,1486	109,92
--------------------------------	------------	---------------------	---------------